



BULLETIN D'INSCRIPTION

Informations stage

- Dates du stage de yoga auquel je souhaite m'inscrire :
- Stage avec (*préciser l'enseignant*) :

Informations personnelles

- Nom : Prénom :
- Adresse postale :
- Email (en majuscules) : Tél :
- Date de naissance :
- Problème(s) particulier(s) à signaler :
- Pratiquant le Yoga Iyengar depuis (*nombre d'années de pratique*) :
- Nom de votre enseignant principal :
- Êtes-vous vous-même enseignant ? (*Si oui, précisez votre niveau*) :

Conditions d'inscription

L'adhésion à l'association Dipika (30 €) est incluse dans le tarif du stage : elle ne constitue pas un supplément. Elle fait l'objet d'un chèque séparé.

Après confirmation de votre inscription par mail, merci d'envoyer ce bulletin accompagné des trois chèques suivants :

1. **Un chèque d'arrhes correspondant à la moitié du tarif du stage, moins 30 €,** à l'ordre de l'« Association Dipika », non remboursable en cas d'annulation.
2. **Un chèque de 30 € pour l'adhésion à l'association,** à l'ordre de l'« Association Dipika », non remboursable en cas d'annulation.
3. **Un chèque pour l'hébergement,** selon la formule choisie, à l'ordre du gîte.
Les chèques ne seront pas encaissés avant la fin du stage.
Le tout est à envoyer à l'adresse suivante :

Centre de Yoga Iyengar
19 Place Sébastopol
13004 Marseille

Date d'envoi : / /

Le jour du stage, apporter un chèque correspondant à l'autre moitié du tarif du stage pour régler le solde.

Exemple pour un stage à 160 € : à l'inscription, un chèque de 50 € d'arrhes et un chèque de 30 € d'adhésion ; le jour du stage, un chèque de 80 € pour le solde. Soit **160 € au total**, hors hébergement et repas.

Pour toute information concernant le stage, consultez <https://yogaiyengar.net>. Les détails pratiques vous seront communiqués par mail.

Conditions d'annulation

En cas d'annulation 30 jours avant la date du début du stage, vous serez remboursés intégralement. Entre 30 et 8 jours avant le début du stage, vous serez remboursés à hauteur de 50% du montant du stage . Aucun remboursement ne sera possible pour toute annulation au-delà de 8 jours avant le stage, quelle que soit la raison (covid, maladie, accident, avec ou sans certificat médical), nous vous conseillons donc de prendre une assurance.